

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 11 novembre 2008 à 20h

- Présents :**
- M. Jean-Louis Kaiser, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Salzmann, Marc Truan et Jean-Pierre Waepler, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusé :**
- M. Christian Pittet, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Calendrier des manifestations : rappel et information
 - 3.2 Annonce pour un poste de concierge responsable
 - 3.3 Projet de salle communale : point de situation
 - 3.4 Révision des statuts du personnel : avancement du dossier
 - 3.5 Exposition « Art et Artisanat » : bilan
4. Approbation du budget 2009 :
 - Rapport de la commission des finances du 27 octobre 2008.
 - 4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2009.
 - 4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2009.
5. Propositions individuelles et questions
 - 5.1 Plan de circulation : suite du dossier
 - 5.2 Dalle de compostage : suite du dossier
 - 5.3 Marché campagnard
 - 5.4 Projet de construction aux Saussacs : suite du dossier
 - 5.5 Sondage concernant le local des jeunes
 - 5.6 Informatique : sites internet et intranet

5.7 Elagages d'arbres au chemin E.-Dusonchet

Le président souhaite la bienvenue et ouvre la séance. Il excuse M. Pittet avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2008

M. Forestier souhaiterait que le détail des votes concernant la délibération au point 6.1 soit précisé. M. Niederhauser lui répond que cela n'est pas une obligation légale. M. Berthet ajoute qu'il aurait toujours été possible de demander le vote nominatif.

M. Menu s'étonne de ne pas voir son intervention au point 6.1 et demande que cette dernière soit ajoutée : « M. Menu est d'avis que de nos jours, nous n'avons pas le droit de refuser la construction de logements et termine son intervention en indiquant que les opposants à ce projet sont des « petits ». » M. Forestier, au nom du groupe libéral, ne relèvera pas ces propos.

M. Matringe souhaite également que soit mentionnée son intervention rappelant qu'à l'époque, la commune s'était opposée au projet des Saussac et s'est vu imposer des constructions par l'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Calendrier des manifestations : rappel et information

M. Magnenat rappelle que la traditionnelle soirée de la commune aura lieu le vendredi 21 novembre. Il indique également que le concert qui était prévu demain soir à la Ferme Rosset est annulé.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.2 Annonce pour un poste de concierge responsable

M. Meynard indique qu'une annonce est parue dans la presse la semaine passée en vue du remplacement de M. Moine pour un poste de concierge responsable. Une seconde parution est prévue cette semaine.

3.3 Projet de salle communale : point de situation

M. Meynard informe le Conseil municipal que le chantier avance normalement selon le calendrier prévu. La commission « salle communale » se réunit régulièrement pour étudier différents points : équipement de la scène, aménagements extérieurs, etc. Il ajoute que la Mairie rencontrera des représentants des sociétés communales le 26 novembre prochain pour recueillir leurs remarques et demandes concernant l'équipement des locaux. Il termine en demandant aux Conseillers municipaux de réfléchir au nom qui sera donné à ce futur groupe de bâtiments et de faire leurs suggestions éventuelles à la mairie.

3.4 Révision des statuts du personnel : avancement du dossier

M. Meynard indique qu'il a rendez-vous cette semaine encore avec Me. Grodecki qui assistera la Mairie dans cette procédure.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.5 Exposition « Art et Artisanat » : bilan

M. Buclin fait un bilan positif de la dernière exposition malgré le nombre décroissant d'exposants. Pour une future manifestation de ce genre, il a pensé proposer aux communes voisines de se regrouper. Cette proposition sera étudiée par la commission « jeunesse, sport et loisirs ».

4. Approbation du budget 2009

En préambule, M. Magnenat indique que le département des finances a revu ses prévisions pour 2009. Pour le budget de l'Etat, il a corrigé les estimations de -1% pour les personnes physiques et de

-5% pour les personnes morales. Pour Troinex, dont les recettes proviennent essentiellement des personnes physiques, le département estime la baisse par rapport au mois de septembre à -1%. Il rappelle qu'une somme inférieure de 15% aux prévisions du département a été inscrite au budget, soit un montant très prudent qui devrait mettre la commune à l'abri de mauvaises surprises.

M. de Montmollin donne lecture du rapport de la commission des finances du 27 octobre 2008 (annexe 1).

M. Waefler s'étonne du commentaire en page 3 à propos du centime additionnel « et comme c'est de tradition » et demande que cette remarque soit supprimée. M. de Montmollin acquiesce.

M. Kroug indique que le groupe socialiste votera le budget proposé ce soir mais estime que la marge de manœuvre de quelques centaines de milliers de francs n'est pas satisfaisante surtout avec la garantie proposée par la Mairie qui consisterait en la vente de biens communaux. Le groupe socialiste demande donc le réexamen du taux de centimes additionnels qui serait un acte de sagesse. M. Magnenat lui répond que le centime additionnel est un levier très complexe à manœuvrer et que le taux actuel lui semble convenable. Il serait donc prématuré de demander une hausse. M. Meynard d'ajouter que la Mairie ne souhaite pas « brader » son patrimoine et qu'il lui semblerait plus juste de baisser les impôts pour relancer l'économie que le contraire.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote les délibérations suivantes :

4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2009

D 20 - APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2009

vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'093'727.- aux charges et de Fr. 8'228'700.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 134'973.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'578'789.- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'443'816.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 134'973.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 12'965'000.- aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 12'965'000.-

attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'578'789.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 11'386'211.-,

vu le rapport de la commission des finances du 27 octobre 2008,

sur proposition de la Mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 13 oui et 2 abstentions (soc.)

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de Fr. 8'093'727.- aux charges et de Fr. 8'228'700.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 134'973.-.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2009 à 40 centimes.*

4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2009

**D21 - TAUX DE DEGREVEMENT DE LA
TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2009**

vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 12 oui et 3 abstentions (soc.)

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à 100 %.

5. Propositions individuelles et questions

5.1 Plan de circulation : suite du dossier

M. Berthet souhaite avoir des nouvelles suite à la résolution adoptée lors de la dernière séance du Conseil municipal ainsi qu'au problème du panneau « bordier autorisés » proposé par CITEC qui ne pourrait être mis en place selon la DGM. M. Magnenat lui répond que la résolution a été envoyée au Conseiller d'Etat en charge afin de la faire suivre aux services concernés. Un rendez-vous est pris avec le bureau CITEC afin d'étudier une solution acceptable par la DGM. La solution à l'étude consisterait en la fermeture pure et simple des chemins de Saussac, Drize et Moulins-de-Drize.

M. Lavorel demande quand les travaux prévus par les SIG au chemin de Drize doivent avoir lieu. M. Magnenat lui répond que ces derniers ne sont pas prévus pour cette année.

M. Menu craint un fort report de charge de trafic sur le centre du village et à proximité de l'école si ces 3 chemins devaient être fermés.

5.2 Dalle de compostage : suite du dossier

Mme Deshayes souhaite savoir si la journée « portes-ouvertes » annoncée est prévue prochainement. M. Magnenat lui répond que cette journée sera organisée dans le courant du printemps lorsque cette installation est en pleine activité.

5.3 Marché campagnard

Mme Bernardet, Présidente de la commission « jeunesse, sports et loisirs » informe le Conseil municipal que le résultat de la vente de légumes se monte à Fr. 534.- (dont restent à déduire les frais d'achat de M. Matringe) et remercie chaleureusement les personnes qui ont participé à ce marché. Elle remercie tout particulièrement M. Lavergnat pour le don de ses légumes.

5.4 Projet de construction aux Saussacs : suite du dossier

M. Menu aimerait savoir où en est ce projet. M. Meynard lui répond qu'il est actuellement à l'étude en Mairie et à l'office cantonal du logement. Le calendrier pour un concours est prévu pour 2009-2010.

5.5 Sondage concernant le local des jeunes

M. de Montmollin souhaiterait avoir des nouvelles de l'enquête faite auprès des jeunes en âge de se rendre au local. M. Buclin lui répond qu'elle est en cours et que les résultats seront communiqués lors d'une prochaine séance de la commission « sociale et école ».

5.6 Informatique : sites internet et intranet

M. Forestier a plusieurs demandes concernant l'informatique communale. Il souhaiterait que les mises à jour du site intranet soient communiquées à tous les Conseillers municipaux et non pas aux seuls membres de la commission concernée. La mairie donnera suite.

Concernant le site internet de la commune, M. Forestier a remarqué que certaines informations ne sont pas à jour. M. Niederhauser lui répond qu'une nouvelle version du site communal devrait être mise en ligne ces prochains jours.

Sur le site intranet, M. Forestier souhaiterait qu'un dossier « Genève-Sud » soit ouvert. Ce sera chose faite.

5.7 Elagages d'arbres au chemin E.-Dusonchet

M. Forestier demande quand les travaux d'élagages des arbres dans le secteur du chemin E.-Dusonchet sont prévus. M. Magnenat lui répond que ces travaux seront entrepris prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h55.

Le Président
M. Jean-Louis Kaiser

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1

COMMUNE DE TROINEX - COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT

Séance du 27 octobre 2008

Présents:

M. Marc Truan, Président
Mmes Deshayes, Hirsch-Aellen
MM. Forestier, Waefler, Kroug, Lavorel, Kaiser, membres de la commission
M. de Montmollin (en remplacement de M. Pittet)

M. Magnenat, Maire
MM. Buclin et Meynard, Adjoints
M. Niederhauser, Secrétaire général

Le Président ouvre la séance et donne la parole à la Mairie pour les communications.

En préambule à la séance, Monsieur Meynard revient sur la crise financière mondiale et sur son impact encore inconnu et difficilement évaluable sur les recettes fiscales de la commune. Sans retoucher le budget 2009 présenté, il propose néanmoins que la commission des finances se réunisse avant la fin de l'année afin d'établir plusieurs scénarios possibles et d'anticiper la réflexion sur d'éventuelles mesures d'économies.

En effet, Monsieur Buclin relève de son côté que la marge de manœuvre de l'exécutif est très limitée en matière d'économies en cours d'exercice et que l'expérience nous montre qu'elles ne peuvent être que de 100'000 à 200'000 au plus. Le cas échéant, les mesures d'économies significatives devront donc être prises au niveau politique par le législatif.

Le **PV de la dernière séance** est approuvé

Le **projet de budget de fonctionnement** est examiné page après page par les commissaires. Des questions sont notamment posées sur les points suivants:

Compte incendie et secours: (1400.3110) Le montant passe de CHF 7'000.- à CHF 12'000.-. Les raisons de cette augmentation doivent être examinées par l'exécutif et nous seront communiquées ultérieurement.

Frais d'entretien et frais de nettoyage par des tiers: Ces libellés apparaissent régulièrement sous diverses rubriques et les montants fluctuent parfois significativement par rapport au budget 2008. Il s'agit d'une part de palier à l'absence du concierge ainsi que d'un employé de la commune dont les cahiers des charges sont en cours de révision, et d'autre part, d'examiner sur un exercice complet si le fait de mandater des tiers pour les travaux d'entretien et de nettoyage n'est pas plus avantageux. D'autres communes sous-traitent avec succès ce type de travaux (Bardonnex par ex.).

Solde des pompiers: (1400.3180) L'augmentation de CHF 3'600.- est due essentiellement à une harmonisation de la solde des pompiers de Troinex avec celle des pompiers de Veyrier.

Déprédations: (3400.3150) Il est demandé à l'exécutif de pouvoir obtenir une situation financière globale du coût des déprédations sur la commune. Ces coûts, très variables d'une année à l'autre, ont déjà été calculés par le passé. Les chiffres seront mis à jour et transmis à la commission ultérieurement.

Abonnements CFF (3500.4340): Un tableau est présenté aux commissaires (voir annexe). La statistique nous montre que les comptes sont relativement bien équilibrés et que le taux d'utilisation

indique une tendance à la hausse (70%). Il faut toutefois relever que la gestion de ces abonnements est relativement lourde pour l'administration communale (10 à 20 téléphones par jour). Le nouveau site internet de la commune devrait pouvoir améliorer la situation sur ce point à l'avenir.

Les Poussins (5400.3650): Un long débat de fond s'engage sur ce sujet. Les augmentations budgétées dès septembre 2009, sont essentiellement dues à une "étatisation" de cette institution qui implique une professionnalisation et la mise en place de diverses règles et normes. Il est prévu que, comme pour les crèches, les frais de participation demandés aux familles soient proportionnels à leur revenu.

Les commissaires s'accordent à regretter que cette institution, issue d'une initiative privée, organisée très simplement et offrant une prestation de qualité à un coût raisonnable, se complexifie, générant ainsi des coûts supplémentaires conséquents. Il est en outre relevé que les grandes communes sont très favorables à ce projet qui est en cours de finalisation. M. Buclin propose une nouvelle séance avec la commission des finances dès que de nouveaux éléments seront disponibles.

Local jeunes: certains commissaires s'inquiètent de l'augmentation des coûts du local. Quel est le retour sur les activités menées par les animateurs ? Un sondage est en cours auprès des jeunes de la commune susceptibles d'utiliser ce local pour connaître leurs besoins. A suivre.

Crèche de la Cigogne (5400.3653): Une statistique sur les coûts et les places utilisées est remise aux commissaires (voir annexe). La hausse des coûts (12%) est essentiellement due à une nouvelle convention liée au personnel de la crèche. Le coût d'une place se monte à CHF 40'000.- environ (y.c. participation des familles).

Plan directeur communal - amendement: Monsieur Niederhauser propose d'ajouter l'amortissement du plan directeur communal (CHF 120'000.-) sur 5 ans dès 2009 sous la rubrique 79 "aménagement du territoire". Cet amendement est accepté à l'unanimité des commissaires.

Grand-Cour 6: Des questions sont posées sur les charges importantes de cet immeuble par rapport aux revenus. L'amortissement du mobilier du tea-room sur 5 ans dès 2009 représente une part importante des charges. Il est précisé que les loyers vont être augmentés dès 2009 et que les locataires ont été avisés.

Tea-room: suite aux derniers évènements concernant le tea-room, une discussion s'est engagée entre la mairie et M. Desplanches concernant le loyer. Ce dernier a finalement été fixé à CHF 3'500.- par mois (CHF 42'000.-/année) jusqu'à la fin du bail en septembre 2011. Il est rappelé que le loyer correspondait par le passé à 8% du chiffre d'affaire avec un plafond à 55'000.-. Le loyer réel perçu par la commune oscillait alors entre CHF 35'000 et CHF 48'000.- par année.

Les commissaires n'ayant plus de question le Président passe à l'examen du **plan des investissements**.

Etude du nouveau club-house tennis: (3401.5030) Plusieurs commissaires sont étonnés de la rapidité avec laquelle ce projet se développe. Si la majorité des commissaires estime qu'il faut faire quelque chose, les avis divergent sur son dimensionnement. Outre le contexte économique actuel difficile, il convient de se déterminer sur la fonction de cette construction (buvette ou restaurant) et d'examiner la viabilité d'un tel établissement sur toute l'année. De plus la complémentarité avec l'Agorespace doit être encore réfléchi et développée.

Taux des centimes additionnels pour 2009: Le groupe socialiste, au vu de la conjoncture économique (et comme c'est de tradition), propose une augmentation du centime. En cours d'année, la Mairie questionnera régulièrement le Département des finances sur l'évolution de la situation. D'autre part, il est relevé que la Mairie a été très prudente lors de l'élaboration du budget puisque bien que le Département des finances ait estimé les recettes à CHF 7'280'000.- pour 2009, le budget a été élaboré sur la base de recettes de CHF 6'200'000.-.

Il est mentionné d'autres leviers, immobiliers par exemple, avant de songer à une augmentation du centime.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote:

- Maintien du taux des centimes additionnels à 40cts:

6 voix pour
0 voix contre
2 abstentions (socialistes)

- Maintien du taux de dégrèvement de la taxe professionnelles à 100%

6 voix pour
0 voix contre
2 abstentions (socialistes)

- Projet de budget 2009 de fonctionnement comprenant l'amendement concernant le plan directeur communal et sous réserve des précisions concernant le compte 1400.3110

Le budget est accepté à l'unanimité

-Projet de budget 2009 d'investissement

6 voix pour
0 voix contre
2 abstentions (libéraux)

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande l'adoption du projet de budget de fonctionnement et du budget d'investissements, le taux des centimes additionnels et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

Troinex le 28 octobre 2008-10-28

Alexandre de Montmollin
Rapporteur